

Signature de la convention de partenariat avec Orange

Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, et Pascale Boyer, secrétaire générale, ont renouvelé, le 31 août dernier, pour la 17e année consécutive, la convention de partenariat avec l'opérateur Orange, représenté par Cyril Luneau, directeur des relations avec les collectivités locales. Depuis 2005, l'ANEM et Orange travaillent ensemble afin de faire avancer la couverture numérique de la montagne et se félicitent des nettes améliorations constatées au cours de ces dernières années. Cette accélération a permis à une majorité de concitoyens vivant dans les territoires de montagne d'avoir accès à un réseau Internet fixe et/ou mobile, de vivre désormais normalement et de s'inscrire dans le mouvement général de numérisation de la société (développement de l'e-santé, des services publics en ligne, dématérialisation de nombreux services, commerce en ligne, télétravail...).

Si les territoires sont mieux connectés, cela n'empêche pas l'ANEM d'être vigilante sur la qualité des réseaux qui n'est pas toujours au rendez-vous dans certains territoires. Le pylône est là, mais la qualité l'est moins. Grâce au partenariat, des échanges réguliers sont mis en place entre les équipes de l'ANEM et celles d'Orange afin de débloquent les dossiers remontés par les élus locaux et de diffuser l'information nécessaire pour mieux appréhender le déploiement des pylônes et de la fibre, mais également pour accompagner les territoires dans l'appropriation des nouvelles technologies vers plus de sobriété.